

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Etude.....	1
Accompagner.....	2
Valoriser.....	2
Protéger.....	3
Préserver.....	3
Respirer.....	3
Innover.....	4
Faciliter.....	4
Analyser.....	4
Arrivées, départs.....	4



C'est avec grand plaisir que j'ai pris il y a quelques semaines mes fonctions de préfet de la région Bourgogne et de la Côte d'Or, dans une région que je découvre mais que je sais à la fois riche de sa diversité et attachante par bien des points.

J'ai souhaité dans un premier temps, à travers les multiples rencontres et visites que j'ai effectuées auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux, m'imprégner des problématiques et des enjeux régionaux et départementaux.

Je sais combien les richesses et les atouts de la Bourgogne sont nombreux, tant sur le plan économique, que géographique, touristique, mais d'abord et avant tout humain et que cette dynamique qui fait de la Bourgogne une région d'excellence dans bien des domaines doit nous permettre de faire face aux enjeux qui nous attendent.

Continuant en cela l'action menée par mon prédécesseur, je veillerai à ce que l'Etat poursuive son engagement au service de tous et assure pleinement les missions qui sont les siennes.

Mais je sais également que la période actuelle est d'une importance toute particulière pour notre pays puisque nous sommes appelés à élire, aux prochaines élections présidentielles et législatives, celles et ceux qui demain gouverneront notre pays et fixeront les orientations d'avenir.

Il est de tradition que les représentants des services de l'Etat, durant cette période électorale, s'abstiennent de toute intervention publique ou participation à des manifestations publiques, afin de préserver leur nécessaire neutralité. C'est la raison pour laquelle vous ne trouverez pas dans ce numéro le cahier central dont la vocation est de présenter une thématique spécifique de l'action de l'Etat en Bourgogne.

Ce numéro, un peu particulier, vous informera sur les réalisations récentes des services de l'Etat dans votre région dans les domaines de l'environnement, de la santé, ou encore en matière de simplification des démarches administratives.

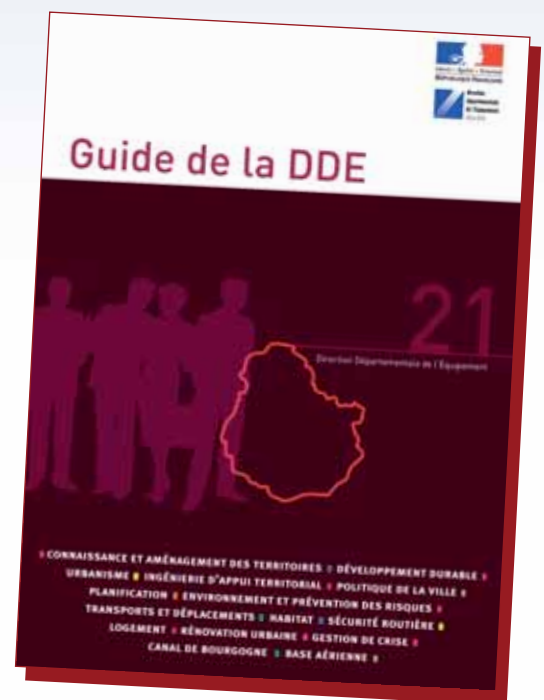
Vous retrouverez fin juin votre lettre dans sa configuration habituelle, et je vous souhaite une excellente lecture.

Dominique BUR
Préfet de la Région Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or

ETUDE



Suite à la décentralisation des routes au Conseil Général, la direction départementale de l'Equipement de Côte d'Or s'est engagée dans une profonde réforme de son organisation. Elle vient de publier un guide présentant ses missions et détaillant les interlocuteurs des élus et partenaires.





INFORMER ET CONSEILLER LES ASSOCIATIONS

Les orientations de la politique gouvernementale en matière de vie associative ont comme référence l'instruction du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'Etat avec les associations. Au-delà de sa fonction régaliennne, l'Etat soutient et accompagne les associations dans leur développement dans le cadre d'une Mission d'Accueil et d'Information aux Associations (MAIA).

En Côte-d'Or, la mise en œuvre de ces dispositions s'est traduite par la désignation d'un Délégué Départemental à la Vie associative (DDVA), en la personne du Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports ou de son représentant, placé auprès du Préfet comme interlocuteur des associations.

Dans un contexte où la création d'associations en Côte-d'Or est importante (environ 500 par an) et compte-tenu de l'importance de la vie associative dans le département (11000 associations déclarées), les fonctions de ce service au sein de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Bourgogne et de Côte-d'Or sont très importantes : assurer une meilleure information des associations, simplifier les procédures et clarifier les relations avec les associations.

Piloter et animer la Mission d'Accueil et d'Information aux Associations (MAIA)

La DRJS anime le réseau de correspondants des services de l'Etat et des organismes de service public (MAIA) qui a pour vocation de renseigner les associations sur toutes les questions concernant leur fonctionnement : la vie statutaire (création, modification des statuts, dissolution d'association), les activités économiques et commerciales, les responsabilités, la fiscalité, l'emploi et les obligations sociales de l'employeur, le bénévolat, l'organisation de manifestations, le financement des projets, les obligations comptables des associations, les mineurs et les associations...

Les coordonnées des correspondants sont disponibles auprès de la Préfecture de Côte-d'Or et de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Bourgogne et de Côte-d'Or. Des temps de concertation, d'échanges et de formation seront proposés à cette cellule interservices. La mise en place prochaine d'un observatoire régional de la vie associative, outil statistique permanent en particulier en matière d'emploi associatif, devra permettre une meilleure connaissance de la vie associative sur les territoires afin de développer les stratégies d'actions de l'Etat.

Conseiller les associations

Des conseillers de la DRJS Bourgogne se tiennent à la disposition de toutes les associations (tous champs d'activités confondus) pour les informer et les conseiller sur leurs obligations réglementaires, notamment statutaires, sur les différents dispositifs qui leur sont destinés, sur les démarches de déclaration des associations, la simplification des démarches administratives. La DRJS Bourgogne promeut les activités sportives, de jeunesse et d'éducation populaire menées par les associations par un accompagnement pédagogique et un soutien financier des pratiques.

Pour en savoir plus :

Déléguée Départementale à la Vie Associative en Côte-d'Or :
Véronique CAZIN

Conseillers à la Vie Associative en Côte-d'Or :
Franck LEVIEUX et Laurent DAILLIEZ

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Bourgogne et de Côte-d'Or, 10, Boulevard Carnot, B.P. 1530, 21034 DIJON cédex

Téléphone : 03.80.68.39.00 - Fax : 03.80.68.39.01

Adresse électronique : DR021@jeunesse-sports.gouv.fr

Site internet : <http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr/>



ASSOCIATION PIERRE DE BOURGOGNE – BRGM : UN NOUVEL OUTIL POUR PROMOUVOIR LA FILIÈRE « PIERRE »

Créée en 1996, l'association Pierre de Bourgogne réunit des entreprises de toute taille représentant l'ensemble de la filière pierre (carriers, entreprises de première transformation, poseurs, tailleurs, sculpteurs...)

Ce secteur économique important pour la Bourgogne, regroupe 1500 emplois dans les PME, les entreprises artisanales et chez les sculpteurs. A noter également que 25 % des pierres calcaires extraites en France sont d'origine bourguignonne.

Les gisements de Bourgogne offrent une gamme de pierre riche et variée en couleur et de haute qualité.

Malgré ses atouts, la profession reste fragile en raison en particulier d'une vive concurrence des pays à faible coût de main d'œuvre et du handicap que constitue la petite taille des entreprises et des gisements exploités

Forte de ces constats, l'association s'est donnée pour vocation la "promotion de la pierre de Bourgogne et la valorisation des métiers de la pierre" tant en France qu'à l'étranger.

Depuis 9 ans, l'association a su montrer, avec l'appui de l'Etat et des autres partenaires institutionnels, qu'elle était capable notamment de :

- fédérer les entreprises de la filière ;
- concevoir des projets communs et les mettre efficacement en œuvre ;

➤ être présente à l'international par des participations à des expositions ou via son site Internet.

Aujourd'hui la profession, dans le cadre de son développement économique, cherche à améliorer ses capacités de prospection de nouveaux gisements tout en assurant une gestion patrimoniale de ceux-ci et une planification des ouvertures de carrières d'où le projet « Pierres ornementales de Bourgogne », mis en œuvre afin de soutenir la filière.

Il s'agit d'une action collective dont la réalisation technique a été confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) dont l'objectif est de réaliser un outil associant une base de données des pierres ornementales de la région et une cartographie permettant d'identifier leurs carrières d'origine.

L'outil, disponible depuis la fin de l'année 2006, comprend :

➤ un « mémento des pierres ornementales de Bourgogne » sur support papier (3 ex) et CD-Rom (1 ex) ;

➤ une base de données des pierres ornementales régionales ;

➤ un inventaire des carrières

d'origine de chaque type de pierre recensé ;

➤ des cartes de zones potentielles d'extraction ;

➤ un outil de

consultation

cartographique

hébergé sur un site

Web.



Photo association " Pierre de Bourgogne "

PROTÉGER



PROTÉGER DES MÉFAITS DU TABAC

Chaque année, la consommation de tabac entraîne 66.000 morts dont 5.000 sont provoqués par le tabagisme passif. Face à ce constat, le Gouvernement a annoncé le 15 novembre 2006 par décret, sa décision d'interdire le tabac dans les lieux publics.

L'interdiction du tabac dans les lieux publics annoncée par le Gouvernement est appliquée depuis le 1er février 2007 dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports en commun et dans toutes les enceintes des écoles, collèges et lycées publics et privés, y compris les lieux ouverts de ces établissements. C'est à partir de janvier 2008 que les débits de boissons et de tabac, hôtels, restaurants, casinos, cercles de jeux et discothèques seront soumis à la même interdiction.

175 000 agents pour contrôler...

Toute personne contrevenant à l'interdiction de fumer est passible d'une amende de 68 euros. S'agissant du responsable des lieux, il encoure une amende forfaitaire de 135 euros. Les officiers et agents de police judiciaire ont compétence pour constater ces infractions. Mais ils ne sont pas seuls. Seront également compétents (dès lors qu'ils auront été assermentés) les médecins inspecteurs de santé publique (MISP), les ingénieurs du génie sanitaire (IGS) et les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS). Au total ce sont plus de 175 000 agents qui sont mobilisables sur l'ensemble du territoire pour contrôler l'application de la réglementation.

En Bourgogne, l'arrêté concernant la procédure d'habilitation a été signé par le Préfet le 8 février 2007.

La lutte contre le tabagisme passe aussi par l'accompagnement des fumeurs. Cet accompagnement comporte trois aspects : le développement des consultations de tabacologie dont le nombre passera de 500 à 1 000 ; le remboursement des substituts nicotiques par les caisses d'assurance maladie dans la limite de 50 euros ; et un dispositif d'information et de communication comprenant une plate-forme téléphonique (0825 309 310) et un site Internet dédié (www.tabac.gouv.fr).

RESPIRER



UNE MINE : LA FORÊT BOURGUIGNONNE



La Bourgogne est une région très boisée dont la forêt couvre 957 300 ha (6^{ème} région française). Le taux de boisement est élevé en Montagne bourguignonne (57 %) et dans le Morvan (48 %). A contrario, des dépressions, comme la Bresse, sont peu boisées.

Les peuplements feuillus (83 % de la surface boisée) sont majoritaires dans toutes les régions forestières, y compris dans le Morvan, et sont constitués par des peuplements à base de chêne (76 %). Les conifères, principalement issus de plantations, ne représentent que 17 % de la superficie boisée mais un tiers de la production totale de bois (principalement en douglas).

Avec 157 millions de m³ de bois sur pied, une production brute annuelle de près de 6,3 millions de m³, et une récolte par les exploitants forestiers de 1,8 million de m³, la forêt bourguignonne confirme sa vocation productive en quantité, mais aussi et surtout en qualité (notamment pour le chêne et le douglas).

L'ensemble de l'activité de la filière bois en Bourgogne contribue au maintien de l'emploi en zone rurale. Le douglas arrive en production et nécessite des entreprises et des équipements d'exploitation et de transformation. La filière Hêtre connaît quant à elle des difficultés du fait de la baisse de la demande.

Traditionnellement réservoir de bois d'industrie pour des industries papetières et de fabrication de panneaux en France et en Italie, la forêt bourguignonne est en passe de monter en puissance pour la fourniture de bois énergie en quantité significative.

PRÉSERVER



LE RÔLE DES CONSERVATEURS DES ANTIQUITÉS ET DES OBJETS D'ART

Le 27 novembre dernier s'est tenue à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne la réunion annuelle des conservateurs des antiquités et objets d'art de Bourgogne.

Les conservations départementales des antiquités et objets d'art ont été créées en 1908, en application de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Elles sont constituées d'un conservateur des antiquités et objets d'art assisté de conservateurs délégués, agents bénévoles indemnisés par l'État. Ils exercent des missions d'inventaire, de récolement et de documentation des objets mobiliers publics et privés de leur département, situés dans des lieux aussi divers que les églises, mairies, hôpitaux ou demeures privées. Ils proposent les objets les plus remarquables à la protection au titre



Virgine à l'Enfant (15e) Hôpital général de Dijon @ CHU J.-P. Ramot

des monuments historiques et élaborent un programme de travaux en étroite collaboration avec la DRAC, service en région du ministère de la Culture. Enfin, ils apportent leurs conseils aux propriétaires en matière de conservation préventive, de mise en sécurité et de mise en valeur des objets mobiliers.

Ainsi, la conservation de la Nièvre a choisi de sensibiliser le élu au patrimoine textile des églises et la conservation de la Côte d'Or poursuit son inventaire du patrimoine hospitalier. En 2006, l'État a consacré 190 000 € au soutien des chantiers de restauration des objets mobiliers en Bourgogne. On signalera parmi les chantiers phares, en Saône-et-Loire, la mise en valeur de l'exceptionnelle collection de tableaux de l'église de Cuisery.

ONF : UN NOUVEAU BÂTIMENT ENTIÈREMENT EN BOIS

Situés dans le quartier de la Toison d'Or, les nouveaux bureaux de la Direction territoriale de l'Office National des Forêts Bourgogne-Champagne-Ardenne, inaugurés le 26 janvier dernier, constituent une première à Dijon et en France.



La structure du bâtiment est, en effet, entièrement en bois. Ce procédé n'a pas d'équivalence en France et est le seul à disposer de toutes les homologations requises. Véritable « prêt à poser » de la construction, l'ouvrage se présente sous la forme de panneaux de lames de bois massif collées entre elles sur plusieurs épaisseurs et taillées à la mesure. Le chauffage est assuré par une chaudière bois à plaquettes forestières.

Par cette réalisation, l'ONF prouve par l'exemple que le bois est un matériau d'avenir et, si la technologie mise en oeuvre est autrichienne, la filière bois bourguignonne, dans le cadre du projet de pôle de compétitivité bois-forêt déposé en décembre 2005 à la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires), ambitionne de pouvoir réaliser à terme des maisons et des bâtiments à partir du douglas du Morvan.

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR « L'ETAT EN BOURGOGNE »

Dans le numéro d'octobre 2006, vous avez pu découvrir un questionnaire de satisfaction qui a vocation, non pas à être un sondage, compte tenu de la faible ampleur du nombre de réponses, mais à nous permettre de faire évoluer cette publication au regard des attentes de nos lecteurs.

Ainsi, les réponses, ont permis d'apprendre que, suivant les cas, entre 80 et 90% des lecteurs ayant répondu étaient satisfaits de « L'Etat en Bourgogne », le jugeaient agréable à lire, illustré correctement, clair, varié, apportant une meilleure connaissance des actions de l'Etat.

La rédaction a également noté que vos préférences allaient à des sujets courts, sur les thèmes de l'environnement, les aides financières de l'Etat, les questions économiques ou les aménagements d'infrastructures, à condition de ne pas être redondant avec d'autres publications pouvant émaner de services déconcentrés.

L'Etat en Bourgogne – N°10 – Mars 2007
 Numéro ISSN : 1772-7626
 Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr
 Directeur de la publication : Dominique Bur
 Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette

Coordination : Cécile Hermier
 Comité de rédaction : Laurent Daillez (DRDJS), Daniel Denninger (DIREN), Elisabeth Nadaud (DRAC), Cécile Ruffin (DRAC), Yannick Veyssyere (DRAF), Liliane Pinard (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Sophie Pujole (CRICOM), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR), Bernard Luc (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :
 « Arrivées, départs » : Maryse Pelletier, Chantal Miville, Christine Bouchoux, Pierrette Daudier

« Valoriser » : Christian Donadieu (DRIRE)

« Accompagner » : Véronique Cazin (DRDJS)

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'EQUIPEMENT ET LA CCI SIMPLIFIENT LES DÉMARCHES DES TRANSPORTEURS



1041 entreprises de transport de marchandises sont actuellement inscrites au registre des transports de Bourgogne que tient, pour le compte du Préfet de région, la Direction Régionale de l'Equipelement.

Structure de régulation

du marché (en 2006 les contrôleurs des transports de la DRE ont contrôlé 39 286 journées de conduite sur route et 29 119 en entreprise), la Direction Régionale de l'Equipelement entend aussi être un partenaire des acteurs économiques.

Une convention pour la simplification des formalités des créateurs d'entreprises de transport a ainsi été signée en novembre 2006 lors du salon « Entreprissimo » entre la DRE et les CCI de Dijon et Beaune : désormais, ces créateurs effectueront une seule démarche auprès du Centre de Formalités des Entreprises, au lieu de quatre précédemment, épargnant aux dirigeants nombre de déplacements et de formalités coûteuses en temps.

La DRE a proposé aux CCI de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne de mettre en place la même procédure.

ARRIVÉES, DÉPARTS...



Bourgogne : ➔ **M. Dominique BUR**, nommé le 7 février 2007 Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a succédé le 5 mars à **M. Paul RONCIERE**.

➔ **Mme Dominique DURAND**, Déléguée Régionale au Commerce et à l'Artisanat, a succédé le 2 janvier 2007 à **Mme Joselyne FORTEA-SANZ**.

➔ **M. Roland GAUZE**, Directeur Interrégional de police judiciaire, Directeur du Service Régional à Dijon, a succédé le 9 janvier 2007 à **M. Daniel GUICHOT**.

➔ **M. Olivier BOYER** a été nommé le 22 février 2007 Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne. Il succède à **M. Michel BALLEREAU**.

➔ **M. Georges REGNAUD**, Directeur Régional et Départemental de l'Equipelement en Bourgogne, a succédé le 5 mars 2007 à **Mme Evelyne SAUVAGE**.

Côte d'Or : ➔ **Madame Hélène MAGLIANO** Procureure générale près la Cour d'appel de Dijon, a quitté ses fonctions le 7 février 2007.

➔ **Mme Gabrielle FOURNIER**, Directrice Déléguée de l'Agriculture et de la Forêt quittera ses fonctions le 1^{er} avril 2007.

Yonne : ➔ **M. Didier CHABROL**, nommé le 24 janvier 2007 Préfet de l'Yonne, a succédé le 12 février à **M. Jean-François TALLEC**.

➔ **Mme Jeanne HARBONNIER**, Directrice Départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, succédera le 2 avril 2007 à **M. Michel BENTOUNSI**.

Saône et Loire : ➔ **Mme Jackie LEROUX-HEURTAUX**, Sous Préfète de CHAROLLES, a succédé le 18 janvier 2007 à **Mme Françoise FUGIER**.

➔ **Mme Marie-France VERNEDOUB**, Directrice Départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a quitté ses fonctions le 2 février 2007.

➔ **M. Alfredo CABRERO**, Directeur Départemental de l'office national des anciens combattants, a quitté ses fonctions le 1^{er} mars 2007.

Nièvre : ➔ **Mme Louise BARTHELEMY-CONTI**, Directrice Départementale de l'Architecture et du patrimoine a succédé le 1^{er} janvier 2007 à **M. Etienne BERGDOLT**.